

## A D E M E

### CAHIER DES CHARGES

#### Etude sur les critères de choix d'un traitement sur site des biodéchets

#### Présentation de l'ADEME

L'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie créée par la loi du 19 décembre 1990, est un établissement Public à caractère Industriel et Commercial placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le Climat et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Organisme d'orientation de la recherche, de diffusion technique, d'aide financière, de formation et d'information sensibilisation, l'ADEME met en œuvre des actions dans les domaines suivants :

- la **prévention** et la lutte contre la pollution de l'air,
- la **limitation** de la **production des déchets**, leur élimination, leur récupération et leur valorisation, et la prévention de la pollution des sols,
- la **réalisation d'économies d'énergie** et de matières premières et le développement des énergies renouvelables,
- le **développement des technologies propres et sobres**,
- la **lutte contre les nuisances sonores**.

#### Contexte et Enjeux

La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite Grenelle I, fixe comme objectif d'augmenter le recyclage matière et organique afin d'atteindre un taux de 45% en 2015, notamment par le biais du compostage des matières organiques issues des gros producteurs de biodéchets.

Ce compostage des biodéchets peut être réalisé sur site ou sur une plate-forme de compostage après collecte sélective.

Les biodéchets, sont constitués des déchets fermentescibles solides tels que les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons. Les biodéchets visés par cette étude sont particulièrement les déchets alimentaires produits par les professionnels de la préparation de repas ou de plats cuisinés, de l'agro-alimentaire, des métiers de bouche, du circuit de distribution, de la restauration...

#### Article 1 : Objectifs généraux de la mission :

Il s'agit de réaliser un outil d'aide à la décision pour les professionnels (cuisine centrale, cantine collective, restaurant, etc...) quant à l'opportunité de mettre en place un compostage sur site de leurs biodéchets. La méthode de traitement à prendre en compte est celle du compostage sous ses différentes formes : le lombricompostage, le compostage statique et le compostage en bioréacteur (composteur électro-mécanique).

La prestation comprend :

- Une note de synthèse sur les différentes solutions de compostage in situ existantes et leurs avantages et inconvénients ;
- Un outil d'aide à la décision pour les producteurs s'interrogeant sur la pertinence de traiter leurs biodéchets sur site par compostage. Cet outil pourra prendre la forme d'une clé de

décision qui permettra d'orienter pas à pas le choix vers une solution, en fonction des caractéristiques de chaque solution et du contexte.

## **Article 2 : Contenu de la mission :**

L'intervention du prestataire sera placée sous la responsabilité du comité de pilotage du Réseau Aquitaine Déchets.

### **1. Proposer un outil d'aide à la décision**

Dans ce but, le prestataire devra s'attacher à étudier les éléments suivants :

- Les solutions techniques existantes et leurs caractéristiques ;
- La comparaison de ces solutions d'un point de vue technique, économique, organisationnel, environnemental ;
- La réglementation actuelle, celle à venir (Grenelle de l'environnement) et ses conséquences probables en termes d'objectifs de collecte, d'évolutions tarifaires...

Pour faciliter le choix, elle devra lister les informations suivantes :

- Les pré-requis impératifs pour chaque solution (volumes min ou max, place disponible...) ;
- Les critères de choix et leur hiérarchie, notamment :
  - Coûts (collecte, traitement, coût environnemental, coût de traitement des biodéchets non traitables par ce biais...)
  - Organisation technique, implication du personnel ;
  - Existence de solutions locales, débouchés après traitement ;
  - Volumes à traiter ;
  - Contraintes locales (habitat dense, zone rurale...) ;
  - Les implications pour chaque solution :
    - Besoin en formation, pérennité du personnel ;
    - Aspect réglementaire sur la définition du produit sortant, devenir autorisé ;
    - Contraintes techniques fortes...
  - Les types de déchets pris en compte.

### **2. Présentation des résultats**

La présentation des résultats se fera sous la forme d'une présentation synthétique de l'outil d'aide à la décision.

## **Article 3 : Méthodologie :**

Il appartient au prestataire soumissionnaire de préciser dans sa proposition la méthodologie qu'il propose de suivre pour répondre aux objectifs de la mission ainsi que de présenter et d'argumenter le phasage et le calendrier de son intervention.

Pour chacun de ces points seront précisés : la démarche proposée, la description des documents produits, les moyens mis en œuvre et les charges de travail, les délais de réalisation et les coûts.

## **Article 4 : Livrables et conditions d'exécution de l'étude**

Dans un souci de limitation du nombre de supports, le rapport final de l'étude sera remis sous format électronique.

**Le délai d'exécution de l'opération est fixé à 3 mois hors délais administratifs de validation ADEME.**

**Le rapport final comprendra :**

- L'étude concernant la synthèse relative aux différents procédés de compostage
- l'outil d'aide à la décision

Définition de l'outil :

- Simple
- Arbre de décision
- Convivial
- Adapté au site Internet de l'ADEME
- Propriété de l'ADEME